

DECRET N° 93-180 du 04 Août 1993

portant nomination des membres et du
Président du Comité de Gestion du
Centre d'Action Régionale pour le
Développement Rural du BORGOU. (CARDER-
BORGOU).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-301 du 31 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- VU le Décret N° 91-310 du 31 Décembre 1991 portant approbation des Statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural ;
- SUR Proposition du Ministre du Développement Rural ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 Avril 1993 ;

D E C R E T :

Article 1er. - Sont nommés membres du Comité de Gestion du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du BORGOU, les Personnes ci-après désignées :

- 1°/ SALE Imorou Représentant le Ministre du Développement Rural
- 2°/ ADANGO Virgile Représentant le Ministre des Finances ;
- 3°/ HOUETO Damien Représentant le Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;

.../...

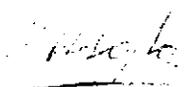
- 4°/ HOUINSOU T. Guy, Représentant le Ministre du Plan et de la Restructuration Economique ;
- 5°/ ZEGUE Barthélémy Ora Houdjo, Représentant le Ministre des Travaux Publics et des Transports ;
- 6°/ OROU TOKO Y. Roger, Représentant le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;
- 7°/ AMADOU Dramane, Représentant le Personnel ;
- 8°/ BONI Koto, 1er Représentant des Producteurs ;
- 9°/ ZATO Oumarou, 2è Représentant des Producteurs ;

Article 2.- Monsieur SALE Imorou est nommé Président du Comité de Gestion du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du BORGOU (CARDER-BORGOU).

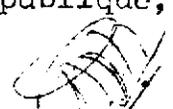
Article 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 04 Août 1993

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLÓ

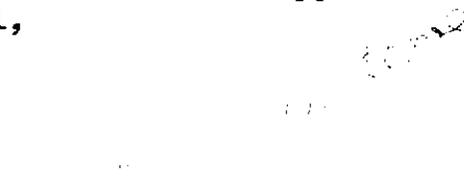
Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,

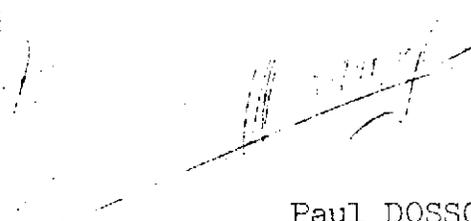

Désiré VIEYRA

.../...

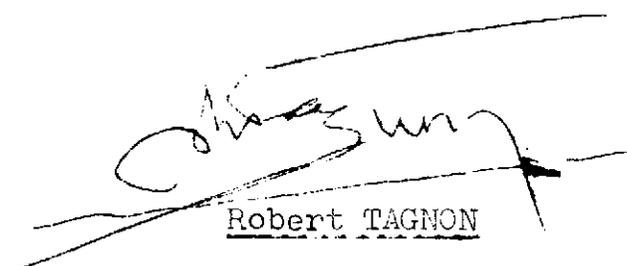
Le Ministre du Développement
Rural,

Le Ministre des Finances,


Mama ABALOU-N'DIAYE


Paul DOSSOU

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,


Robert TAGNON

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 4 CS 2 RESGIR 4 MDR 4 MF 4 MPRE 4 AUTRES
MINISTERES 16 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCF-CSM
UNB-FASJEP-ENA 3 JO 1 INTERESSES 8.-